

# EXTRA JUDICIAIRE



**POUR VOUS  
ET AVEC VOUS!**

LE MANDAT 2019-2020 SOUS LE THÈME D'UN JBM INCONTOURNABLE **PAGE 8**

LA PRATIQUE EN RÉGION – TÉMOIGNAGES D'AVOCATS PRATIQUANT À L'EXTÉRIEUR  
DE MONTRÉAL **PAGE 15**

MONTRÉAL LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ **PAGE 19**

**AOÛT 2019**

volume 33 • numéro 4

# L'EXTRAJUDICIAIRE

est le bulletin d'information du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Il est tiré à près de 5 000 exemplaires, et ce, à raison de SIX PARUTIONS PAR ANNÉE.

Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

## TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSIDENTIELLEMENT VÔTRE — MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
• À L'ORDRE SVP — MOT DU DG DU BARREAU DE MONTRÉAL	4
• NOTA BENE — MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF	5
• LA PAROLE AUX JEUNES TRANS	6
• LE MANDAT 2019-2020 SOUS LE THÈME D'UN JBM INCONTOURNABLE	8
• RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM	10
• LA PRATIQUE À L'ÉTRANGER	12
• LE BLOGUE DU CRL ET <i>PRO BONO STUDENT CANADA</i>	14
• LA PRATIQUE EN RÉGION – TÉMOIGNAGES D'AVOCATS PRATIQUANT À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL	15
• LA JUSTICE SOUS LES LIBÉRAUX : DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS À L'ARRÊT JORDAN	17
• DONNER AU SUIVANT	18
• MONTRÉAL LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ	19

Administratrice responsable du Comité ExtraJudiciaire	M <sup>e</sup> Catherine Boutin
Rédactrice en chef	M <sup>e</sup> Éloïse Côté
Journalistes	M <sup>es</sup> Julien Beaulieu, Nathalie Boulanger, Myriam Cosette-Voyer, Patrice Labonté, Gregory Lancop, Éizabeth Ménard-Laberge, Gabriel Meunier, Bénédicte Nicole et Gloria Sanchez.
Conseillers à la révision linguistique	M <sup>es</sup> Dominique Boutin, Ariane Denis-Mélançon, Nadia Guizani, Alessandra Ionata, Éliane Moussa et Zoé Pouliot-Masse.
Coordonnatrice à la révision linguistique	M <sup>e</sup> Stéphanie Bouchard
Photographes	Émilie Pelletier et Joannie Tremblay
Graphisme	Boo Design
Impression	Sisca Solutions d'affaires
Membres du conseil d'administration 2019-2020	M <sup>es</sup> Sabine Uwitonze (Présidente), Julien Beaulieu, Nada Belhadfa, Julia Blais-Quintal, Nathalie Boulanger, Catherine Boutin, Camille De Mers, Sandrine Habra, Mathieu Jacques, Mylène Lemieux, Alexandra Paquette, Jonathan Pierre-Étienne, Alexandre Ricci, Jessica Vu et Alexandra Thibaudeau.
Directrice générale du JBM	M <sup>e</sup> Stéphanie Beaulieu
Coordonnatrice aux communications	Mme Joannie Tremblay

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'ExtraJudiciaire, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction ni du JBM, ni des employeurs des journalistes, mais bien celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale du JBM, Maison du Barreau, 445 boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que le JBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit la Direction générale du JBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

FINANCIÈRE  
DES AVOCATS

Soyez prêts.

## ÉCONOMISEZ 30% SUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION

Les professionnels du droit, les employés des cabinets juridiques et les étudiants en droit ont accès aux :

- Tarifs exclusifs
- Récompenses pour conducteurs prudents — Commencez à économiser après 100 jours avec Ajusto<sup>MD1</sup>!



Regroupez et économisez encore plus!

Obtenez une soumission

1 877 314-6274

financieredesavocats.ca

Le régime d'assurance auto et habitation de la Financière des avocats (le « régime ») est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires (collectivement appelées « La Personnelle »). Les produits de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (« AABC »). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC, utilisée en vertu d'une licence par La Personnelle et par Hunters International Ltd., courtier d'assurances certifié faisant la promotion du régime.

<sup>1</sup> Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle. <sup>MD</sup> Ajusto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle. Le rabais sera appliqué à la prime d'assurance auto après une période de 100 jours d'analyse de trajets et après 1 000 kilomètres parcourus. Le rabais ne s'applique pas à certains avenants et garanties supplémentaires. Pour obtenir plus de détails, visitez le site [lapersonnelle.com/assurance-auto/ajusto](http://lapersonnelle.com/assurance-auto/ajusto). Ajusto est offert uniquement en Ontario et au Québec.

# LE JBM : POUR VOUS ET AVEC VOUS !

Chers membres,

Cette année encore, le Jeune Barreau de Montréal (JBM) continuera à travailler *Pour vous et avec vous*. Ensemble, nous saurons ***nous approprier notre profession***.

Le mandat 2019-2020 a d'ailleurs commencé avec le dévoilement de la nouvelle image de marque du JBM lors de l'assemblée générale annuelle le 30 mai dernier. Comme vous le savez, notre association a fêté son 120<sup>e</sup> anniversaire le 4 novembre 2018. Malgré son âge, le JBM est toujours aussi jeune, dynamique et pertinent. Nous avons donc voulu revoir notre image de marque afin de nous assurer qu'elle nous ressemble et reflète notre vision de notre passé, de notre présent et de notre futur.

## POUR VOUS

Il est dans l'intérêt des jeunes avocats de nous assurer que notre profession est à notre image. Avec nos services juridiques *pro bono*, nous redorons l'image des avocats tout en rendant la justice plus accessible.

Nos services sont appréciés et efficaces. Par exemple, en avril 2019, notre Clinique juridique téléphonique, notre joyau, a rayonné à l'international lorsque la Conférence du jeune barreau de Bruxelles a tenu sa toute première Clinique simultanément à la nôtre.

Nous continuerons donc à consolider et assurer la pérennité de nos services offerts gratuitement à la population. Nous travaillerons également à mettre sur pied de nouveaux Services de préparation à une audition et de médiation sur place. En agissant de concert avec les tribunaux et nos partenaires, nous pouvons faire une réelle différence pour les citoyens.

Sur le plan politique, nous continuerons à être présents et pertinents. Nous demeurerons à l'affût de l'actualité politique et juridique afin que la voix des jeunes avocates et avocats soit entendue dans les grands débats de société. Nous sommes le futur de notre profession et de notre société. Dans une ère où nous ne pouvons tenir aucun droit pour acquis, nous avons l'obligation de mettre notre capital politique à profit et de nous faire entendre.

## AVEC VOUS

S'approprier notre profession n'est possible que si nos membres ont la force de nous suivre dans nos rêves et nos projets. Or, la situation est grave pour ceux-ci. Les statistiques le démontrent; les enjeux de santé mentale touchent particulièrement les jeunes avocates et avocats de Montréal. Le JBM ne peut fermer les yeux devant cette problématique. Nous devons outiller nos membres pour leur apprendre à voir les signes avant-coureurs de détresse psychologique et savoir où se tourner pour obtenir l'aide nécessaire.

La bonne nouvelle est que nous ne serons pas seuls dans cette lutte. En effet, lors du Conseil de section jeune qui s'est tenu en mai 2019, les jeunes Barreaux du Québec ont choisi de faire de la santé mentale une priorité. Nous avons décidé de travailler ensemble dans la recherche de solutions. Lors de ce même conseil, nous avons vu une réelle volonté d'action de la part du bâtonnier Paul-Matthieu Grondin.

Ce n'est qu'en travaillant en équipe que nous saurons faire face à cet enjeu et trouver des solutions concrètes et efficaces pour nos membres.

Nous continuerons également le projet entamé cette année de rassembler les employeurs les plus importants de la région à une même table. Cette table de concertation aura pour mission de discuter de stratégies que nous pouvons mettre en place pour favoriser un climat de travail sain pour nos membres et mettre fin à la stigmatisation des problématiques de santé mentale.

Tout comme mon prédécesseur, je crois que « Seul on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin ». Le Jeune Barreau de Montréal est une institution; un chef de file dans ses domaines d'expertise. Pour nous rendre où nous sommes, nous avons eu la chance de bénéficier de l'appui et de l'aide de plusieurs partenaires, dont le Barreau de Montréal. Le JBM continuera à maintenir et développer des partenariats d'affaires avec les acteurs du milieu juridique et autres afin de s'assurer d'être bien entouré dans chacun de ses projets.

Nous redonnerons également aux autres et agirons comme des partenaires pour les associations et organismes qui pourraient bénéficier de notre expertise dans leurs projets.

C'est ensemble que nous nous approprions notre profession.  
C'est ensemble que nous ferons une différence.

Longue vie au Jeune Barreau de Montréal !



Chers membres du Jeune Barreau de Montréal,

C'est avec honneur que j'ai accepté il y a quelques mois d'être le nouveau directeur général du Barreau de Montréal. À mon arrivée, j'ai découvert une équipe formidable, une mission louable et un écosystème juridique dynamique.

Une des composantes de cet écosystème qui m'a beaucoup impressionné est vous, Jeune Barreau de Montréal. L'organisme regorge de gens engagés, dotés d'une volonté réelle d'aider les jeunes avocates et avocats dans la progression de leur carrière et l'accomplissement d'une vie professionnelle réussie. Et que dire de M<sup>e</sup> Stéphanie Beaulieu, votre directrice générale? Une véritable boule d'énergie qui travaille d'arrache-pied pour le bien-être de votre association. Il n'y a pas à dire, avec elle et votre nouvelle présidente, M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze — qui m'a littéralement séduit quand je l'ai entendue pour la première fois lors d'une cérémonie de prestation de serment — avec l'équipe et le Conseil qui les épaulent, le Jeune Barreau est entre bonnes mains.

Le Jeune Barreau de Montréal vient de célébrer ses 120 ans. L'équipage, piloté avec brio par Stéphanie et Sabine, ne peut susciter qu'admiration et respect. Vos prédécesseurs ont toutes les raisons d'être fiers.

De mon côté, je vous offre de poursuivre cette belle collaboration entre nos institutions et vous assure de mon soutien envers la réalisation de vos projets et ambitions.

Amicalement,



Barreau de  
**Montréal**



*{Jack Chadirdjian  
Mot du Directeur général*

INVITATION DU BÂTONNIER ALEXANDRE FOREST

 Barreau de  
Montréal

**POURQUOI**  
**RENTÉE JUDICIAIRE**

**5 SEP**  
**2019**

**10 h — Ouverture des tribunaux**

Palais de Justice de Montréal, salle Jules-Deschênes  
Présidente d'honneur: l'honorable Nicole Duval-Hesler,  
juge en chef de la Cour d'appel

**17 h — Cérémonie de la Rentrée judiciaire**

Le Grand Quai du Port de Montréal  
Conférencier d'honneur: l'honorable François Legault,  
Premier Ministre du Québec

**19 h — Réception dînatoire**

Le Grand Quai du Port de Montréal  
75\$ (taxes en sus) | Inscription requise

Info  [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca)



# S'APPROPRIER LA PROFESSION

**En ce début de session judiciaire, je tiens d'abord à féliciter la nouvelle présidente du Jeune Barreau de Montréal, Sabine Uwitonze, pour son entrée récente en fonction. Puis, j'aimerais vous inviter, voire vous convaincre de saisir l'opportunité qui s'offre à vous de vous impliquer dans votre communauté, que ce soit au sein de la communauté que forme le Jeune Barreau de Montréal ou de façon plus élargie dans la société. Puisque c'est sur cette note que L'Extrajudiciaire amorce l'année 2019-2020.**

Ce besoin de m'impliquer dans ma communauté, dans mon environnement immédiat ne date pas d'hier. D'aussi loin que je puisse me souvenir, j'ai toujours accordé une importance certaine à l'implication sociale, que ce soit à travers la rédaction d'articles pour des journaux étudiants, ou à travers divers postes occupés dans des comités à l'université, ou dans des activités parascolaires ou sociales. Pour moi, cette implication est rapidement devenue un besoin dans l'équilibre de ma vie.

Si cette implication m'a permis de m'épanouir en tant que personne et jeune professionnelle, elle m'a également toujours permis de tisser des liens, et de découvrir des personnes stimulantes, intéressées et intéressantes. Ce sont ces rencontres, ces partages d'idées qui m'ont permis, au fil du temps, d'évoluer dans un environnement dynamique et valorisant qui me sortait de ma routine quotidienne. Mon implication est devenue une forme d'échappatoire positif à cette routine.

À bien y réfléchir, je crois que c'est en ouvrant ses horizons et en s'ouvrant sur les autres qu'il nous devient plus facile d'apprécier ce que nous possédons, et d'apprécier le fait que nous occupons une place privilégiée dans la société. Sans compter que cette ouverture de nos horizons, nous permet plus facilement de garder notre nord et de nous valoriser, lorsque des doutes traversent notre vie professionnelle ou personnelle.

Parallèlement aux motivations propres à chacun, c'est aussi, très certainement, une façon de s'approprier la profession. Il m'apparaît primordial en tant que jeunes avocats, que nous arrivions à ressentir non seulement un sentiment d'appartenance à cette profession qu'est la nôtre, mais également un sentiment de fierté. Que cette implication se déroule au sein même du Jeune Barreau de Montréal, à travers l'un de ses comités, ou d'un autre organisme, elle permettra toujours de donner cette impression que l'on peut incarner sa profession et la modeler à ses valeurs.

Si en s'impliquant à l'interne, l'on peut retrouver un sentiment de pouvoir agir comme agent de changement, et être un membre actif de sa profession, il n'en demeure pas moins qu'une implication à l'extérieur de la communauté du Barreau permet aussi de faire rayonner notre profession dans d'autres

milieux. Elle permet de démontrer à quel point la profession juridique conserve toujours sa pertinence et son rôle à jouer dans la société. S'impliquer, c'est non seulement s'approprier sa profession, mais c'est aussi se redonner le pouvoir de changer les choses, de faire les choses autrement, et d'être avant-gardiste.


Selon le rapport annuel 2017-2018 du Barreau du Québec, les membres comptant dix ans et moins de pratique représentent 34% de la profession. Cette statistique démontre la part importante que nous occupons au sein du Barreau, et par conséquent, l'impact que nos idées et nos projets peuvent avoir tant au sein même de notre profession qu'au sein de la communauté. C'est donc ce rôle d'agent de changement que je vous encourage à endosser. Soyez conscient du rôle privilégié que vous occupez dans la société, du potentiel que vous avez de pouvoir éclairer cette société par votre savoir, et de l'importance de redonner à cette société. Bref, je ne peux que souhaiter que cette année judiciaire 2019-2020 vous amène à vous approprier votre profession et à l'habiter.

## LES COMITÉS DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

- **Comité Activités socioculturelles et sportives**
- **Comité Affaires publiques**
- **Comité ExtraJudiciaire**
- **Comité Congrès et Gala**
- **Comité Développement interprofessionnel et professionnel**
- **Comité Marketing**
- **Comité Formation**
- **Comité Recherche et législation**
- **Comité Relations avec les membres**
- **Comité Services juridiques *pro bono***
- **Comité Technologies de l'information**



{Éloïse Côté  
extrajudiciaire@ajbm.qc.ca



# LA PAROLE AUX JEUNES TRANS

À la fin février 2019, les plaidoiries se sont achevées dans l'affaire *Centre de lutte contre l'oppression des genres (« Centre de lutte ») c. Procureure générale du Québec*<sup>1</sup>. Interviennent également au dossier les organismes *Egale Canada Human Rights Trust*, *Enfants Transgenres Canada*<sup>2</sup> (« Enfants Transgenres ») ainsi que la Coalition des Familles LGBT. En Cour supérieure, la communauté trans vit la fin d'un périple judiciaire ayant débuté cinq ans plus tôt, lorsque le Centre de lutte a dû se résoudre à saisir les tribunaux après des années d'immobilisme de la part du gouvernement du Québec.

L'objectif du recours est d'invalider certains articles du *Code civil du Québec*<sup>3</sup> (« Code civil ») et du *Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*<sup>4</sup>. Le demandeur et les intervenants allèguent que quatre groupes sont discriminés par le corpus législatif québécois dans sa forme actuelle, à savoir : 1) les non-citoyens qui se trouvent dans l'impossibilité d'effectuer un changement de sexe ou de nom<sup>5</sup>; 2) les mineurs trans, sujets au veto parental, et qui doivent fournir une attestation qu'un changement de nom est « approprié »<sup>6</sup>; 3) les parents trans qui ne peuvent être désignés ou identifiés aux déclarations, acte et certificat de naissance ou qui n'ont pas la possibilité de changer leur désignation comme « mère » ou « père »<sup>7</sup>; et 4) les personnes non binaires ou intersexes forcées d'être désignées et identifiées comme « femme » ou « homme », alors que ces désignations ne correspondent en rien à leur réelle identité de genre<sup>8,9</sup>.

C'est donc remplis de fierté et d'émotions que M<sup>es</sup> Jérémy Boulanger-Bonnely, Michel Bélanger-Roy et Sophie Gagnon, qui représentent l'intervenant *Enfants Transgenres*, décrivent cette expérience comme une réelle démonstration de courage de la part de la communauté trans. Le courage de défier les conventions, de prendre parole et d'exister pleinement.

Dans ce contexte, défendre cette cause *pro bono* s'inscrivait comme une évidence, mais également comme un devoir, le Québec étant toujours à la remorque face au reste du monde quant à la reconnaissance des droits des jeunes trans<sup>10</sup>.

Les institutions québécoises, par les exigences imposées par le Code civil, suggèrent notamment que les Québécois trans seraient incapables de déterminer clairement leur identité de genre avant la majorité. Or, une telle affirmation ne traduit pas ce qu'expérimente cette partie de la population, comme le démontreraient plusieurs braves témoins trans et les experts entendus lors des audiences. De fait, à l'inverse de la croyance populaire voulant que les jeunes trans oscillent d'une identité de genre à une autre, la recherche démontre plutôt que ceux-ci s'identifient aussi clairement à leur identité de genre que les jeunes cisgenres<sup>11</sup>. De même, plusieurs critères légaux ne reflètent pas la réalité du processus que traverse le jeune en transition, notamment en présupant de la qualité du soutien parental, en niant les réalités non binaire et intersexe, ou encore en privant le jeune d'effectuer un changement partiel ou graduel des désignations formelles associées au genre<sup>12</sup>.

Ainsi, les avocats d'Enfants Transgenres rappellent que l'un des défis majeurs de ce dossier consistait à déconstruire les mythes entourant la réalité trans. Selon eux, la souffrance perpétrée par ces exigences administratives, qui, de l'extérieur, peuvent être perçues comme de banales formalités, demeure méconnue. Plusieurs ignorent que l'impossibilité d'obtenir une documentation légale correspondant à l'identité de genre vécue présente de sérieuses conséquences sur le bien-être individuel avec, par exemple, un impact direct sur la fréquence de l'intimidation, le taux de décrochage scolaire et le taux de suicide au sein de cette communauté<sup>13</sup>.

Ainsi, ce recours se révèle comme le symptôme d'une contradiction caractéristique en matière de la lutte à la discrimination. Faute de vigilance de la part de la société, l'individu marginalisé, affaibli, souffrant déjà de voir son existence bâillonnée, voire violente par la convention ou l'usage, est forcé, une fois de plus, d'emprunter une voie judiciaire éprouvante afin d'avoir l'occasion d'être entendu par des élus qui prétendent porter sa voix.

#### Avec la collaboration de :

**Jérémy Boulanger-Bonnely**, avocat en litige civil et commercial chez Norton Rose Fullbright SENCRL et doctorant en droit à l'Université de Toronto;

**Michel Bélanger-Roy**, avocat en litige civil et commercial chez Norton Rose Fullbright SENCRL;

**Sophie Gagnon**, Directrice générale de la Clinique Juripop inc.

- 1 500-17-082257-141.
- 2 <https://enfantstransgenres.ca/>
- 3 LRQ, c. CCQ-1991.
- 4 CCQ, r. 4.
- 5 Art. 59 et 71 C.c.Q.
- 6 Art. 62 C.c.Q. et 23.2 al. 2 du *Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*
- 7 Art. 111, 115, 116 et 132 C.c.Q.
- 8 Art. 71, 111, 115, 116 et 146 C.c.Q.
- 9 500-17-082257-141, Plan d'argumentation du demandeur Centre de lutte contre l'oppression des genres, IMK LLP, p. 3.
- 10 À titre d'exemple, Malte, l'Allemagne, la France, la Suède, le Népal et le Pakistan reconnaissent tous la possibilité d'une troisième identité de genre, neutre ou indéterminé, sur certains documents officiels. RADIO-CANADA, *les droits des personnes trans dans le monde*, en ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/751983/trans-identite-sexuelle-loi-monde>> (consulté le 31 mai 2019).
- 11 500-17-082257-141, Plan d'argumentation de l'intervenante Enfants transgenres Canada, Avocats Juripop Inc. et Norton Rose Fulbright Canada SENCRL, p. 3.
- 12 *Id.*, p. 9 et 12.
- 13 *Id.*, p. 13.



{Bénédicte Nicole

DOSSIER SPÉCIAL

L'ultime offre pour  
les membres du JBM

Profitez de l'offre  
**Distinction : une offre  
financière adaptée à  
votre réalité.**

Taux privilégiés,  
économies exceptionnelles  
et autres avantages.

[desjardins.com/jbm](https://desjardins.com/jbm)





# LE MANDAT 2019-2020 SOUS LE THÈME D'UN JBM INCONTOURNABLE

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) est désormais un acteur incontournable de la communauté juridique montréalaise et québécoise. Le mandat 2019-2020 continuera d'accroître cette collaboration avec les acteurs du milieu juridique, tout en assurant une présence active dans l'actualité politique et juridique et en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits à la population. Voici les dossiers à suivre cette année.

## MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES COMMUNICATIONS ET DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION FACE À L'ACTUALITÉ

Le JBM désire renforcer sa présence et son positionnement sur les enjeux publics qui concernent ses membres, l'accessibilité à la justice et le bien-être collectif. Pour l'année à venir, le JBM prévoit compléter la refonte de ses politiques pour se doter de tous les outils pour assurer des prises de position nombreuses et rapides sur les enjeux de l'heure. Le processus de veille informationnelle sera ainsi bonifié afin de toujours être au fait et permettre une réaction rapide face à l'actualité politique et juridique ayant un impact sur l'accessibilité à la justice ou sur les intérêts des membres.



## RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Lors du vote électoral des administrateurs du JBM pour l'année 2019-2020, les membres ont eu également l'occasion de se prononcer sur une question d'actualité : « Croyez-vous que le mode de scrutin québécois devrait être réformé pour introduire des éléments de proportionnalité? ». Le JBM a sondé ses membres pendant la campagne électorale afin de recueillir un meilleur taux de participation. Ainsi, le JBM a pu constater l'engouement de ses membres pour se positionner lors de la vaste consultation sur le sujet annoncée par la ministre de la Justice, en vue du projet de loi prévu pour être déposé à l'Assemblée nationale avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## GUIDE DES AVOCATES ET AVOCATS VERS L'AIDE JURIDIQUE

Le 17 mai 2019, le JBM, en collaboration avec la Commission des services juridiques et le Centre communautaire juridique de Montréal, a lancé le Guide d'organisation du travail et de facturation pour les avocats et avocates de pratique privée acceptant les mandats d'aide juridique (« Guide ») ainsi qu'un Registre des experts pouvant agir devant les tribunaux et qui acceptent les mandats d'aide juridique. Le Guide donne suite à une recommandation du JBM de 2016. Il représente un avancement majeur pour favoriser l'accès à la justice et aidera les avocats à travers le cheminement d'un dossier d'aide juridique, de l'acceptation des mandats jusqu'au processus de facturation. Le Registre contient une centaine d'experts de divers domaines permettant aux avocats de trouver des ressources dans le cadre de leurs mandats.



## MÉMOIRE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

Le gouvernement du Québec travaille actuellement sur une réforme législative en droit de la famille. Le JBM a déposé le 28 juin 2019 un mémoire proposant notamment des conseils juridiques pour les couples en instance de séparation, afin de les aider à démystifier le système de justice et à comprendre les services couverts par l'aide juridique. Le JBM souhaite, par ailleurs, faire élargir l'admissibilité à l'aide juridique, en plus de travailler avec diverses instances afin d'échanger le maximum d'information entre les différentes instances juridictionnelles. Le JBM propose de diminuer le formalisme requis et d'augmenter l'accès par la population aux décideurs. Le JBM a également proposé, dans la dernière année, des mesures fiscales pour alléger le fardeau des familles, à l'aide d'un crédit fiscal pour les frais d'avocats dépensés dans des domaines découlant des aléas de la vie, dont le droit de la famille, de la santé, du travail, du logement, etc.

### FORMAT

*Le numéro 1 de la formation*  
Nous formons du porte-parole jusqu'au dirigeant des plus grandes entreprises du Québec.

**Nos formations**

- ▶ Formation média
- ▶ Présentation d'affaires
- ▶ Parole publique

**Nos formateurs**

- ✓ Roland Mailhot
- ✓ Louis Lemieux
- ✓ Charles Faribault
- ✓ Réjean Léveillé

www.format.ca — 514.570.2403 — Contact : Sonia Guy

## SANTÉ MENTALE

La santé mentale est un sujet de moins en moins tabou, qui touche de nombreuses personnes au sein de la population, et les avocats n'y font pas exception. Le JBM entend continuer, dans la prochaine année, à promouvoir les services disponibles pour ses membres en matière de santé mentale. Ce sujet était d'ailleurs le thème de l'ExtraJudiciaire d'avril 2019 et en sera de nouveau le thème lors de l'édition d'avril 2020. Dans la prochaine année, le JBM entend inviter des acteurs de la scène politique à participer à des rencontres visant à faire de la santé mentale un enjeu prioritaire de la profession.

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES

En vue de la prochaine campagne électorale fédérale, qui se déroulera dans les prochains mois, et ce, jusqu'au 21 octobre 2019, le JBM, par l'entremise du Comité Affaires publiques (CAP), entend suivre les principales promesses électorales faites par les différents partis, et les compiler sous forme d'un tableau, pour assurer un suivi des réalisations du parti élu. Le JBM croit fermement que les députés élus doivent rendre des comptes à la population sur leurs promesses électorales. Le tableau des promesses électorales servira donc comme un outil pour le JBM lors de prises de position.



{Nathalie Boulanger}



{Patrice Labonté}

{En collaboration avec Annie-Claude Trudeau}

# RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM

## CONGRÈS ANNUEL DU JBM

30-31 MAI 2019

C'est lors du 74<sup>e</sup> Congrès annuel du JBM que l'annonce du nouveau Conseil d'administration pour le mandat 2019-2020 a été faite. C'est donc avec fierté que **M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze**, *Aide juridique de Montréal*, a entrepris son mandat de 121<sup>e</sup> présidente du JBM.

Merci à nos partenaires!



De gauche à droite : **M<sup>e</sup> Stéphanie Beaulieu**, *Directrice générale du JBM*, **M<sup>e</sup> Nada Belhadfa**, *Notarius*, **M<sup>e</sup> Sandrine Habra**, *Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)*, **M<sup>e</sup> Alexandra Paquette**, *Surprenant Magloé Avocats*, **M<sup>e</sup> Alexandre Ricci**, *MTLex | Boutique juridique*, **M<sup>e</sup> Mathieu Jacques**, *Ministère de la Justice (DGAJLAJ)*, **M<sup>e</sup> Catherine Boutin**, *Aide Juridique de Montréal*, **M<sup>e</sup> Mylène Lemieux**, *Cisco Systems Canada Co.*, **M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze**, *Aide juridique de Montréal*, **M<sup>e</sup> Jonathan Pierre-Étienne**, *Grandin Savarese Legal Inc.*, **M<sup>e</sup> Julien Beaulieu**, *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, **M<sup>e</sup> Nathalie Boulanger**, *Langlois avocats*, **M<sup>e</sup> Camille De Mers**, *Lavery, De Billy*, **M<sup>e</sup> Jessica Vu**, *Bourse de Montréal inc.*, **M<sup>e</sup> Julia Blais-Quintal**, *Yves Ménard Avocats* et **M<sup>e</sup> Alexandra Thibau**, *Direction des poursuites pénales et criminelles (DPPC)*.

## LE BAL DU 120<sup>e</sup> | HISTOIRE & CÉLÉBRATIONS

31 MAI 2019

C'est près de 200 personnes qui se sont rassemblées au Centre des Sciences de Montréal afin de célébrer le 120<sup>e</sup> anniversaire du JBM. Un événement d'envergure qui a souligné l'implication des différents acteurs de la communauté juridique ayant participé à l'évolution du JBM au fil des ans.

Le JBM désire remercier chaleureusement M<sup>es</sup> Ariane Charbonneau et Philippe-André Tessier qui ont agi à titre de Présidente et Président d'honneur du Bal du 120<sup>e</sup>.

Merci à nos commanditaires!



De gauche à droite : **M<sup>e</sup> Jonathan Pierre-Étienne**, *Président sortant du JBM*, **M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze**, *Présidente du JBM*, **M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau**, *Présidente d'honneur du Bal* et **Philippe-André Tessier**, *Président d'honneur du Bal*.

# UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

POUR UN JBM PRÉSENT ET  
EN CONSTANTE ÉVOLUTION



**Jeune Barreau  
de Montréal**  
Young Bar of Montreal

Pour refléter son caractère et son indépendance, le Jeune Barreau de Montréal (JBM) s'actualise. Nous sommes heureux de dévoiler la nouvelle image de marque du JBM. Une identité visuelle qui représente la raison d'être et la double mission de l'organisation ainsi que sa pertinence et son évolution constante.

M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze, présidente du JBM, souligne que « malgré son âge, le JBM est toujours aussi jeune, dynamique et pertinent. Nous avons voulu revoir notre image de marque afin de nous assurer qu'elle nous ressemble et reflète la vision de notre passé, de notre présent et de notre futur. Avec notre nouveau logo, nous voulons faire ressortir ce qui nous anime; notre double mission. »

Nous vous invitons à visionner une courte vidéo afin de bien saisir l'essence de notre nouvelle image de marque, en vous rendant sur notre chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=1FEp4q04yBU>

## BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2018-2019

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) tient à souligner la nomination de **M<sup>e</sup> Alexandra Paquette**, *Surprenant Magloé Avocats*, à titre de Bénévole JBM de l'année 2018-2019.

Alexandra Paquette est une jeune avocate déterminée à agir en matière d'accès à la justice. Elle le fait notamment dans sa pratique en droit pénal en défendant des personnes vulnérables. Elle l'a également fait avec brio en étant une vice-présidente exemplaire du Comité Services juridiques *pro bono* et en agissant pour trois éditions comme responsable de la Clinique juridique téléphonique du JBM.

Dans le cadre de son implication, elle a fait un travail rigoureux et constant pour le succès de la Clinique juridique téléphonique, tant au niveau de la recherche de commandites que de la recherche de bénévoles. Elle est impliquée dans pratiquement tous les projets du Comité et est d'un support indispensable. M<sup>e</sup> Paquette croit profondément en la mission du JBM et le tout se reflète dans ses actions.

Les membres du Conseil d'administration ainsi que les employés de la direction générale du JBM la remercient pour son travail exceptionnel!

Le JBM aimerait également remercier pour leur implication les bénévoles suivants qui se sont démarqués en tant que **finalistes pour le titre de Bénévole de l'année 2018-2019** :

- **M<sup>e</sup> Patrice Labonté** | Davies Wards Phillips & Vineberg
- **M<sup>e</sup> Claire Mazzini** | Genetec Inc.
- **M<sup>e</sup> Alexandra Thibaut** | Direction des poursuites pénales et criminelles (DPPC)



De gauche à droite :  
**M<sup>e</sup>s Stéphanie Beaulieu**,  
directrice générale du JBM,  
**Mathieu Jacques**, administrateur  
du JBM et responsable du Comité  
Services juridiques *pro bono* 2018-  
2019, **Jonathan Pierre-Étienne**,  
président du JBM 2018-2019 et  
**Alexandra Paquette**, bénévole  
JBM de l'année 2018-2019

## INTERNATIONAL ORATORY COMPETITION OF THE AMERICAN BAR ASSOCIATION YOUNG LAWYERS DIVISION

3 MAI 2019

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) est fier d'annoncer que **M<sup>e</sup> Elsa Kelly-Rhéaume** a remporté la deuxième place à l'*International Oratory Competition of the American Bar Association Young Lawyer Division (ABA YLD)*, qui s'est tenue dans le cadre du *Spring Conference 2019* de l'ABA YLD, à Louisville, Kentucky, le 3 mai dernier.

M<sup>e</sup> Kelly-Rhéaume agissait à titre de représentante du JBM après avoir remporté la *English Oratory Competition* du JBM en juin 2018.

Félicitations!

## PRIX DE L'ORATEUR & ENGLISH ORATORY COMPETITION

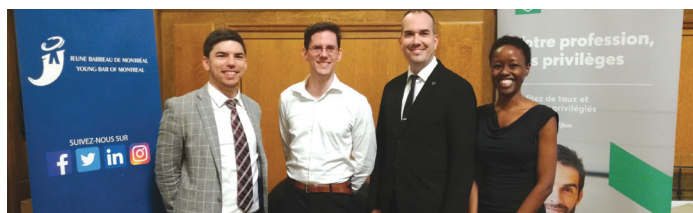
12 JUIN 2019

Le JBM désire féliciter les gagnants du Prix de l'Orateur et du *English Oratory Competition 2019*

### PRIX DE L'ORATEUR FRANCOPHONE 2019

**M<sup>e</sup> Jean-Christophe Langlois**, *Aide juridique de Montréal*

Le JBM souligne également l'excellente prestation de l'orateur qui a obtenu la 2<sup>e</sup> place au concours francophone : **M<sup>e</sup> Alexis L'Écuyer**, *Commission de la construction du Québec*.



De gauche à droite : **M<sup>e</sup> Alexis L'Écuyer**, 2<sup>e</sup> place, **M<sup>e</sup> Jean-Christophe Langlois**, Gagnant francophone, **M. Olivier Khoury**, Directeur de compte – Desjardins et **M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze**, Présidente du JBM.

### 2019 ENGLISH ORATORY COMPETITION

**M<sup>re</sup> Francesca Taddeo**, *Norton Rose Fulbright*

The YBM also underlines the excellent performance of the speaker who won the 2<sup>nd</sup> place: **M<sup>re</sup> Benjamin Wilner**, *Shadley Bien-Aimé*.



De gauche à droite : **M<sup>re</sup> Benjamin Wilner**, 2<sup>e</sup> place, **M<sup>re</sup> Francesca Taddeo**, Gagnante anglophone, **M. Olivier Khoury**, Directeur de compte – Desjardins et **M<sup>e</sup> Sabine Uwitonze**, Présidente du JBM.

Le JBM remercie également  
son partenaire majeur!





# La pratique à l'étranger

## Une entrevue avec un Québécois au Luxembourg, M<sup>e</sup> Louis Paul Gamache



**Grégory Lancop (G.L.)** Bonjour, M<sup>e</sup> Gamache, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir pris le temps de discuter avec nous aujourd'hui. Pour commencer, pouvez-vous nous parler de vous-même, de votre parcours?

**Louis-Paul Gamache (L-P.G.)** Tout d'abord, je suis natif de la Rive-Sud de Montréal. Sur le plan académique, j'ai un parcours assez standard. J'ai fait mon école secondaire et mon cégep au Québec, à Saint-Lambert. Par la suite, j'ai commencé mon droit à l'Université de Montréal sans trop me poser de questions sur ce que je voulais faire; on m'a souvent parlé de la flexibilité lorsque l'on étudie en droit. Je me rappelle, durant ma première session, j'ai eu un bracelet avec le nom d'un gros cabinet écrit dessus, et pour moi, comme pour tant d'autres, c'était l'emploi de rêve, encore, sans me poser trop de questions.

J'ai commencé ma première année de droit en automne 2014, et pendant ma seconde année de droit, j'ai fait la course aux stages à l'hiver 2016. C'est à ce moment-là que j'ai pu me trouver un stage chez Stikeman Elliot. Par ailleurs, étant donné que j'ai pris une charge de cours plus lourde et que j'ai suivi des cours d'été, j'ai pu finir mon baccalauréat à la fin de ma seconde année, au printemps 2016. Immédiatement après, j'ai fait mon Barreau et j'ai commencé mon stage en janvier 2017.

**G.L. C'est assez extraordinaire, pas tant standard comme parcours quand même! Dites-nous, vous aviez quel âge quand vous avez été assermenté?**

**L-P.G.** À l'âge de 20 ans, j'ai fini mon baccalauréat, et j'ai fini le Barreau à l'âge de 21 ans. Donc, j'avais 22 ans quand j'ai été assermenté.

Je tiens toutefois à dire qu'il y a des endroits dans le monde où le parcours prend plus de temps et que c'est quelque chose que j'encourage fortement. Pour notre culture générale, le développement de la pensée juridique, etc., c'est définitivement bénéfique.

**G.L.** Fort intéressant. Revenons au cœur du sujet. Avant de partir à l'étranger, dites-nous ce que vous faisiez comme pratique à Montréal?

**L-P.G.** Pour moi, cela s'est bien passé. J'ai travaillé chez Stikeman Elliot, un cabinet que j'ai vraiment adoré en tant qu'étudiant et, par la suite, en tant qu'avocat. J'ai pu travailler en litige commercial ainsi qu'en « corpo ». J'ai vraiment adoré les deux équipes dans lesquelles j'ai travaillé. Cela dit, lorsque nous ne savons pas où nous serons dans cinq ans, la branche « corpo » est fort intéressante, elle ouvre des portes pour la pratique à l'étranger. Je faisais des fusions et des acquisitions, notamment l'acquisition de Jean Coutu par Metro, l'acquisition de la *C Series* de Bombardier par Airbus, soit des dossiers de grande envergure. J'y ai travaillé pendant un an après mon stage et je me suis toujours senti dans une position privilégiée.

**G.L. Notre édition porte sur le thème de « s'approprier la profession » et, à mes yeux, partir à l'étranger pour travailler est une autre manière de s'approprier la profession. Qu'est-ce qui vous a motivé à partir?**

**L-P.G.** Comme je l'ai mentionné, l'équipe était vraiment bien. Cependant, c'était avant tout une décision personnelle. J'avais fait mon école secondaire, cégep et université dans la région de Montréal. J'ai également travaillé à Montréal. Quand on est jeune cependant, on veut voir et essayer de nouvelles choses. En d'autres termes, sortir de ce que l'on connaît.

**G.L. D'accord. Dites-nous où vous êtes en ce moment, ce que vous faites en Europe?**

**L-P.G.** Actuellement, je travaille chez Clifford Chance au Luxembourg. C'était important pour moi de travailler dans un cabinet avec une forte présence canadienne afin de savoir ce que je veux à long terme et pour être un meilleur conseiller et connaître des transactions mondiales. C'est un peu cela que je fais en ce moment, c'est-à-dire des transactions internationales.

### **G.L. Intéressant. Et comment trouvez-vous la pratique en Europe?**

**L-P.G.** Ici, la pratique est vraiment différente de celle en Amérique du Nord. Si nous ne regardons que le contentieux, les parties sont beaucoup plus portées à régler en Europe; elles veulent régler et passer à la prochaine étape. En comparaison, aux États-Unis, le monde est beaucoup plus batailleur. On qualifie la nature du litige américain de belliqueuse.

Nous voyons la même chose dans les transactions. En Europe, les intervenants d'affaires s'entendent sur les termes commerciaux et financiers et demandent après aux conseillers juridiques de faire la convention d'achat d'actions, ce qui n'est pas trop conflictuel. En Amérique du Nord, en revanche, pour la convention d'achat d'actions, ce sera un document énormément négocié. Il y aura beaucoup d'appels de conférence pour parler de chacune des clauses sur les représentations et garanties, les annexes de divulgation, etc. C'est quelque chose que je faisais beaucoup à Montréal, alors qu'ici, les parties s'entendent beaucoup plus facilement.

J'ai aussi l'impression que la protection de la profession juridique et le statut de la profession sont beaucoup plus forts en Europe. Il y a ici beaucoup plus d'actes qui exigent que l'on passe devant un notaire. Par exemple, chaque constitution de société exige que l'on passe devant un notaire, comme pour chaque augmentation de capital, et chaque changement dans les statuts. Au Québec, c'est l'avocat ou un technicien juridique qui s'en occupe. C'était vraiment un choc culturel pour moi.

La pression budgétaire me paraît plus importante ici. Au Luxembourg, avec un client récurrent, pour chaque petite tâche, on doit soumettre une soumission. De plus, cette soumission est presque systématiquement négociée. Par ailleurs, tous les cabinets de grande envergure ont un avocat à temps plein qui ne fait que des recouvrements pour des factures impayées par les clients. C'est quelque chose que l'on ne verrait jamais à Montréal.

Finalement, comme on le dit souvent, c'est beaucoup plus hiérarchique en Europe qu'en Amérique. Cela s'applique tant en droit que dans d'autres domaines, notamment dans le milieu académique. Un exemple banal, en Europe, pour presque chaque courriel, on demande aux avocats juniors d'envoyer un projet de courriel aux avocats seniors, même si c'est pour quelque chose de très simple.

### **G.L. Étant donné que vous travaillez aussi pour un cabinet international, y-a-t-il quelque chose que vous pouvez nous raconter?**

**L-P.G.** Je constate deux dynamiques chez les clients. Il y a ceux qui cherchent un cabinet d'avocats international qui va leur permettre de faire affaire là où ils vont. Par exemple, l'entreprise Turkish Airlines fait affaire avec le cabinet anglais Eversheds Sutherland, qui a 67 bureaux dans 34 pays. Turkish Airlines est uniquement desservie par ce cabinet-là.

L'autre type de client est de plus en plus fréquent. Chaque mandat, chaque transaction fait l'objet d'un « pitch ». Les grands cabinets font une présentation auprès du client sur qui fera partie de l'équipe, sur l'approche qui sera adoptée dans le dossier et cela dure environ 15 minutes. De plus, ce n'est pas parce que le cabinet a été choisi pour un mandat qu'il le sera pour le prochain. Celui-ci fera chaque fois un appel aux soumissions pour son dossier. En gros, ce à quoi les clients s'attendent change constamment.

### **G.L. Pour conclure, avez-vous des conseils pour les jeunes qui pensent travailler à l'étranger?**

**L-P.G.** Pour les gens qui se voient faire carrière au Québec, mais qui aimeraient travailler à l'étranger pour une période de temps, je leur conseille de bouger le plus tôt possible. Chaque juridiction est différente, les lois, les précédents, les réflexes, les normes, et les repères sont différents. Ici, au Luxembourg, nous avons un code civil, mais qui ne s'inspire pas du code napoléonien, par exemple. De plus, si vous passez trois ans au Québec, en Europe, ils ne vaudraient qu'un an, car vous auriez à réapprendre pas mal de choses. Inversement, je leur conseillerais de ne pas passer trop de temps à l'étranger pour les mêmes raisons.

Pour partir, je leur conseille de consulter le bottin des avocats, dans la section internationale, afin de voir les membres du Barreau du Québec qui travaillent à l'étranger et de leur envoyer un courriel. Tout le monde est content de parler de son parcours. Ils vont aussi pouvoir leur dire si votre candidature pourrait intéresser des cabinets et comment s'expatrier. C'est ce que j'ai fait, et je ne le regrette pas.

### **G.L. Merci pour votre temps, M<sup>e</sup> Gamache.**



## **JEUNES AVOCAT(E)S PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!**

Des produits exclusifs pour les membres du **JBM**.

### **ASSURANCE INVALIDITÉ ET FRAIS GÉNÉRAUX D'ENTREPRISE**

Réduction de 25 % sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.

### **PROGRAMME D'ASSURANCE GROUPE ASSOCIATIF**

Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession. Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage et maladies graves.

# BLOG

Le Comité Recherche et législation (CRL) a pour mandat de veiller à la production quotidienne du contenu du Blogue du CRL dédié à la diffusion de contenu juridique pour tous les avocats du Québec et, plus spécifiquement, pour les membres du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Pour la session 2018-2019, le CRL a eu la chance de compter sur une aide de taille, celle d'étudiantes de l'Université de Montréal impliquées au sein du comité *Pro Bono Student Canada* (« PBSC »). Effectivement, alors que le JBM cherche toujours à favoriser l'apprentissage de ses membres et de ses membres en devenir, six étudiantes se sont jointes au CRL afin d'apprendre et partager leurs compétences. Les six étudiantes, Olivia Sormany, Daphnée Pomerleau-Normandin, Valérie Gourvil, Sabrina Maestroni, Georgina Andra Liciu et Frédérique Cannon, ont été mises en relation avec M<sup>es</sup> Catherine Lemieux-Burroughs (Droit civil et social – Aide juridique de Montréal), Philippe C. Legault (Droit criminel et pénal - Morneau L'Ecuyer La Leggia Rouleau et associés s.n), Alexandra Thibaudeau (Droit criminel et pénal – Cour municipale de Montréal), Adam Villeneuve (Droit criminel et pénal – Revenu Québec), Grégoire Deniger (Droit du travail - Association professionnelle des cadres premier niveau d'Hydro-Québec) et Elizabeth Innis-Triboul (Droit corporatif – Blakes).

nécessaire de rappeler la valeur inestimable d'un résumé de jurisprudence afin de permettre la vulgarisation de concepts juridiques souvent complexes, même pour les initiés. Chaque équipe étudiant-mentor peut être fière d'avoir permis une compréhension accrue de sujets allant du droit de l'immigration au droit de la famille, en passant par le droit criminel et le droit du travail. Les articles rédigés et parus peuvent être consultés sur le site internet du Blogue du CRL.

À titre officieux et parallèlement à la rédaction, les mentors étaient encouragés à partager avec les étudiantes à la fois leur expérience et leur réalité. Une ligne directrice claire fut suivie tout au long du processus : les mentors se devaient « d'être les mentors qu'ils auraient aimé avoir lors de leurs études ». Ainsi, les étudiantes ont eu la possibilité d'assister à diverses audiences judiciaires, à des procédures d'arbitrage ou encore de partager la journée avec leur mentor. Plus encore, les mentors ont eu la possibilité d'aider les étudiantes à se familiariser avec la pratique réelle d'un avocat, une manière de se rapprocher peu à peu de la réalité qui les attend dans quelques années.

Ce projet conjoint entre PBSC et le CRL vient de conclure sa première édition. Une première année qui a été riche en découverte, tant pour les mentors que pour les étudiantes. À cet effet, le CRL tient à remercier sincèrement chacune des étudiantes et chacun des mentors s'étant prêtés à l'expérience. Par ailleurs, le tout n'aurait pu être réalisé sans la participation et la présence de chaque bénévole de PBSC.

Au plaisir de compter les lecteurs de l'ExtraJudiciaire en grand nombres lors des prochaines itérations.



Les objectifs du projet étaient officiels et officieux. Principalement, l'union des forces de PBSC et du JBM visait la rédaction et la publication d'articles juridiques au sein du Blogue du CRL. Bien évidemment, les étudiantes impliquées pouvaient compter sur le support de leur mentor respectif afin de profiter d'une expérience indéniable en rédaction. Ainsi, chaque étudiante a eu la possibilité de faire paraître des résumés juridiques de leur cru de façon à exposer leur talent à titre de juriste et de rédactrice. À cet effet, il est



{Julien Beaulieu



# LA PRATIQUE EN RÉGION — TÉMOIGNAGES D'AVOCATS PRATIQUANT À L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

Pour cette édition, j'ai souhaité élargir nos horizons et voir comment, à l'extérieur de la grande région de Montréal, les avocats membres d'un jeune Barreau perçoivent leur place dans la profession, et comment ils s'y adaptent. Dans cette optique, je me suis entretenue avec M<sup>e</sup> Pierre-Luc Bergeron, procureur de la Couronne à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO), et M<sup>e</sup> Audrey-Ann Voyer, pratiquant en litige civil à Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue.

## QUI SONT-ILS?

Après avoir fait ses études en droit civil à l'Université d'Ottawa et une année de *common law* en Ontario, M<sup>e</sup> Bergeron est parti s'établir à Yellowknife il y a environ un an et demi. À la suite d'un stage au ministère de la Justice auprès du Département des poursuites pénales, certains de ses confrères l'ont encouragé à postuler en région, pour les différents défis et opportunités de ce poste. Le choc culturel a débuté dès sa sortie de l'avion, où un ours polaire empaillé accueille les nouveaux arrivants dans l'aéroport.

M<sup>e</sup> Voyer (avec qui je n'ai aucun lien de parenté) avait plutôt quitté sa ville natale de Val-d'Or pour faire ses études à l'Université de Sherbrooke, après quoi elle a pratiqué quelques années à Montréal avant de retourner dans son coin de pays, il y a environ six mois. Grandement impliquée dans le JBM lorsqu'elle pratiquait à Montréal, elle a reçu une offre d'emploi à Val-d'Or qu'elle ne pouvait refuser, et a donc décidé d'y retourner.

Alors que j'étais curieuse de savoir ce à quoi ressemble leur milieu de travail, ils ont gracieusement pris le temps de répondre à mes questions afin de me permettre de comprendre un peu mieux leur réalité.

## COLLABORATION, CONFRÉRIE ET AUTONOMIE

Ce qui ressort le plus de ma conversation avec M<sup>e</sup> Bergeron, c'est son intérêt pour la nouvelle communauté à laquelle il appartient, et son sentiment de pouvoir y faire une différence. D'une part, parce que le nombre d'avocats pratiquant dans cette région est très restreint, tant les procureurs de la Couronne que les avocats de la défense se côtoient dans une grande majorité des activités sociales. Cela a pour conséquence, tel que l'explique M<sup>e</sup> Bergeron, de créer un climat de travail très collégial entre confrères, et de développer un réseau de soutien important, tant au niveau communautaire qu'au niveau du mentorat. En effet, bien qu'excitant, il s'agit d'un milieu de travail exigeant, et la collaboration entre confrères est essentielle au maintien des talents dans la région.

Il ressort également que cette proximité favorise non seulement la collaboration, mais aussi les efforts de développement de ressources alternatives de gestion des dossiers et de solutions novatrices. Appelé à se déplacer dans les différentes communautés des TNO, M<sup>e</sup> Bergeron se dit content de noter que tous les acteurs du milieu juridique ont une grande ouverture face à la diversité des points de vue. Pour illustrer la proximité entre les divers intervenants, M<sup>e</sup> Bergeron me raconte la fois où, après une journée d'audience pour une enquête de remise en liberté sous caution, il s'est rendu à son rendez-vous chez le coiffeur pour réaliser que l'accusé se trouvait... dans la chaise à côté de lui.

La même notion de collaboration refait surface lors de ma discussion avec M<sup>e</sup> Voyer, bien que le petit milieu dans lequel elle évolue soit quand même un peu moins petit qu'à Yellowknife. Ayant eu l'opportunité de pratiquer à Montréal, elle me souligne que la confrérie est très différente à Val-d'Or, entre autres, parce que la fréquence à laquelle elle revoit un même confrère dans différents dossiers est significativement plus élevée. D'un point de vue plus concret, elle note également que la confiance de ses pairs et l'autonomie dans la gestion de dossiers sont plus grandes que ce qu'elle a vécu à Montréal.

Questionnés quant à leur place en tant que jeunes avocats parmi leurs confrères, les réponses abordent des angles différents. D'une part, M<sup>e</sup> Bergeron me confie que la réalité à Yellowknife se distingue parce qu'il y a peu de confrères plus âgés. S'agissant d'un milieu de vie tout de même difficile, plusieurs avocats quittent après quelques années, de sorte qu'une grande majorité de ses collègues sont plus jeunes que lui,

(Suite de l'article en page 16) ►

ce qui fait qu'il est peut-être moins difficile de se tailler une place, d'autant plus que M<sup>e</sup> Bergeron ne pratique pas en cabinet privé, mais bien à titre de procureur de la Couronne.

Avec un sourire dans la voix, M<sup>e</sup> Voyer m'indique quant à elle se sentir heureuse dans sa pratique, et qu'elle n'a pas eu à chercher sa place bien longtemps, son nouveau milieu ayant été très chaleureux et accueillant à son arrivée. Elle aborde également la question sous un autre angle et mentionne tailler sa place par son implication sociale, par exemple via le Comité jeunesse de la Chambre de commerce de Val-d'Or ou encore par sa participation à des activités sociales et culturelles diverses. Elle souligne également sentir une réelle ouverture à ses idées parmi ses collègues de bureau. C'est, par exemple, à la suite de ses suggestions que le bureau où elle exerce est maintenant présent sur LinkedIn, et que ses collègues bénéficient d'un cours de yoga au bureau une fois par semaine.

Questionnés sur leurs ambitions pour le futur, M<sup>e</sup> Bergeron indique qu'il aimerait, d'une part, accroître l'utilisation des technologies de l'information et d'autre part, mettre en place un système afin de contrer la perte de mémoire institutionnelle qui survient lors du retour des avocats « vers le sud ». M<sup>e</sup> Voyer, quant à elle, souhaiterait voir une meilleure représentation de la variété de carrières juridiques disponibles, tant au niveau du milieu de travail (grands versus

petits cabinets, contentieux versus pratique privée, etc.) qu'au niveau du lieu de travail. Selon elle, une meilleure sensibilisation aux besoins des régions en avocats ne pourrait qu'être bénéfique aux jeunes finissants et aux régions où il manque d'avocats. À titre d'exemple, elle mentionne que lorsqu'elle était impliquée au JBM, elle a vu plusieurs personnes quitter la pratique sans jamais avoir pensé quitter Montréal pour essayer une pratique différente en région. Voyant le grand besoin d'avocats là où elle pratique, elle ne peut que trouver ce manque d'information désolant pour tous.

## ON EN RETIENT QUOI?

Dans les deux cas, j'ai ressenti que les personnes avec qui je m'entretenais étaient passionnées, heureuses de leur choix et comblées par leurs défis professionnels. Dans l'ensemble, les défis particuliers découlant de la pratique en région ne semblaient certainement pas peser négativement dans la balance, et ce, bien qu'ils aient tous deux reconnu en avoir rencontrés certains.

Il va de soi que la région n'est pas pour tout le monde. Toutefois, je crois que le message à retenir est que si une région vous intéresse, vous ne devriez pas laisser le manque d'information disponible vous freiner dans votre réflexion ou vos ambitions. Non seulement le besoin est présent, mais les possibilités de validation professionnelle, de défis et de variété seront

certainement au rendez-vous.

N.B. : Par un drôle de hasard, cette chronique sera ma dernière, puisqu'au moment de la parution de l'édition d'août de l'ExtraJudiciaire, j'aurai moi-même fait le saut... pour aller pratiquer en région! Ce fut un plaisir pour moi de m'impliquer au sein du JBM au cours des deux dernières années, et j'en profite également pour vous inviter à vous impliquer, que ce soit un peu ou beaucoup, dans cette association vibrante et active qu'est le Jeune Barreau de Montréal. Au plaisir!



{ Myriam  
Cossette-Voyer

# MAXIMISEZ VOTRE PRATIQUE



Membre du Jeune Barreau?  
Informez-vous sur notre subvention.



# La justice sous les libéraux : De la séparation des pouvoirs à l'arrêt Jordan

L'hiver 2019 nous a donné droit à une saga politico-judiciaire entourant la gestion du dossier SNC-Lavalin par le gouvernement Trudeau et sa ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould.

En résumé, tel qu'elle l'a affirmé dans son témoignage en comité parlementaire, le 27 février 2019, elle estime avoir été, à titre de procureure générale du Canada, l'objet de pressions inappropriées par le bureau du premier ministre. Autant l'opinion publique québécoise fût divisée sur ces événements, autant la presse du *Rest of Canada* a fait de Wilson-Raybould une martyre.

Je voulais profiter de cet événement pour traiter de la question de la séparation des pouvoirs dans une monarchie constitutionnelle de type britannique, ainsi que du bilan de l'ex-ministre de la Justice.

## Séparation des pouvoirs : comparaison États-Unis/ Canada

Fondée sur l'œuvre de Montesquieu, « la séparation des pouvoirs se définit comme un principe politique selon lequel les fonctions des institutions publiques sont divisées entre le pouvoir législatif qui fait les lois, l'exécutif qui les met en œuvre et les fait appliquer, et le pouvoir judiciaire qui les interprète et les fait respecter.

D'une manière plus précise, la séparation des pouvoirs prévaut lorsque la branche exécutive et la branche législative sont dans une relative indépendance parce qu'elles sont élues distinctement (exemple : États-Unis). Dans le cas d'un régime parlementaire, on parle plus d'une collaboration des pouvoirs, puisque la survie du gouvernement dépend du soutien du parlement (exemple : Royaume-Uni, Canada ou Australie). »<sup>1</sup>

Aux États-Unis, la branche législative (Congrès) est composée de deux chambres élues (Chambre des représentants et Sénat) tandis que l'exécutif est le Président (Maison-Blanche). Il existe des contre-pouvoirs entre ces deux branches, l'exemple patent étant lorsque le président Obama voulait faire adopter *Medicare*, mais que le Congrès républicain bloquait le projet de loi. On peut penser également à la nomination du juge Kavanaugh à la Cour suprême qui a été le fruit de discordes, vu les allégations d'agressions sexuelles qui pesaient contre lui, celui-ci ayant dû passer devant un comité composé de membres démocrates et républicains du Congrès.

Par opposition au Canada, le parti qui fait élire le plus de députés à la chambre législative risque souvent d'obtenir une majorité à la chambre, lui permettant de contrôler l'agenda législatif. Par ailleurs, le chef du parti ayant fait élire le plus de députés forme le gouvernement (pouvoir exécutif). Ainsi, le cabinet ministériel siège en même temps à la chambre législative, d'où l'absence complète de contre-pouvoirs entre le législatif et l'exécutif. Finalement, le procureur général est à la fois député élu à la chambre législative, membre du cabinet des ministres et procureur général. Il y a donc, par le fait même, une concentration incroyable des pouvoirs.

Historiquement, c'était le premier ministre qui était le procureur général avec les problèmes que cela causait (*Roncarelli c. Duplessis*). Or, on voit aujourd'hui que le fait de nommer un autre ministre comme procureur général ne change rien, puisque c'est ultimement la prérogative du premier ministre de choisir les juges à être nommés (Commission Bastarache, affaire Wilson-Raybould, usage par les libéraux fédéraux de bases de données libérales pour vérifier si les juges à nommer ont donné au parti).

Par ailleurs, quand Wilson-Raybould allègue des pressions inappropriées, elle omet de dire que la nature de son triple emploi (députée-ministre-procureure générale) entraîne une confusion, dans la mesure où dans le dossier SNC-Lavalin, il est normal que le premier ministre lui en parle à titre de député ou de ministre, vu la nature politique du dossier. Il est trop simple de dire qu'on ne pouvait pas lui en parler à cause de l'indépendance judiciaire! Comme on l'a vu plus haut, le Canada n'est pas les États-Unis et il n'y a pas réellement de séparation des pouvoirs au Canada, mais plutôt une confusion des genres.

## Arrêt Jordan et nomination de juges

Il faut croire qu'on retiendra surtout du passage de Wilson-Raybould à la Justice ses frasques et son désir de nier la solidarité ministérielle. Si les reproches ont été nombreux sur sa gestion du dossier SNC-Lavalin, il y a d'autres dossiers dans lesquels la ministre n'a pas su livrer la marchandise. On peut penser notamment aux conséquences de l'arrêt *Jordan*<sup>2</sup> qui fixe à 18 mois le délai maximal pour des causes en matière criminelle en cours provinciales et à 30 mois en cours supérieures.

Son laxisme à nommer des juges aux Cours supérieures, malgré les demandes répétées de Québec, a entraîné une pression insoutenable sur le système de justice québécois, avec une multiplication des arrêts de procédure. Ils s'élevaient à 200 en 2017, au point où l'on ignore désormais combien d'arrêts de procédure ont eu lieu depuis 2016 et que le DPCP ne compile même plus ces données depuis mars 2018!

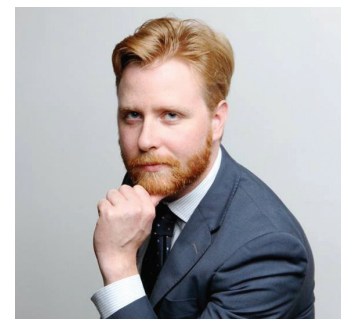
En 2018, l'Association du Barreau canadien devait envoyer des lettres à la ministre pour lui rappeler l'urgence de nommer des juges et l'impact sur le système de justice de son manque de diligence à le faire. Enfin, le rythme aurait accéléré depuis la nomination de David Lametti comme procureur général du Canada. Ainsi, je ne suis pas en mesure de nommer un seul dossier où Wilson-Raybould aurait simplement satisfait aux attentes du poste.

Puisque le numéro d'avril traitait de santé mentale, je soulignerais que l'arrêt *Jordan* a eu un impact significatif sur la santé mentale des avocats de la défense et sur la hausse des cas de détresse psychologique des avocats de la défense. Bref, un beau gâchis, pour lequel Wilson-Raybould n'a pas su apporter une solution. Pour l'image de la pauvre et vertueuse ministre sacrifiée sur l'autel de la méchante politique, on repassera!

Finalement, l'affaire du vice-amiral Norman vient confirmer que la gestion de la justice par libéraux ces quatre dernières années a été un échec à tout point de vue.

<sup>1</sup> <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servelet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1528>

<sup>2</sup> [2016] 1 R.C.S. 631.



{ Gabriel Meunier



Moisson Montréal<sup>1</sup> est un organisme incroyable pour les Montréalais. Il combat l'insécurité alimentaire depuis 1984. Actuellement, plus de 640 000 demandes d'aide alimentaire sont comblées chaque mois et 257 organismes accrédités sont desservis sur une base régulière sur l'île de Montréal.

Afin d'assurer une certaine relève, l'organisme a voulu incorporer un comité de jeunes professionnels à la cause. Il y a quatre ans, le regroupement des Jeunes Alliés de Moisson Montréal<sup>2</sup> voyait le jour. La fondatrice du comité, M<sup>e</sup> Catherine Coursol, m'a approchée afin de sonder mon intérêt et j'ai accepté avec beaucoup d'enthousiasme. C'est arrivé à un bon moment, car cela faisait déjà un bout de temps que je me questionnais sur LA cause qui me tenait le plus à cœur et pour laquelle j'avais envie de m'impliquer. Il faut croire que la vie fait bien les choses.

Démarrer un comité, c'est toute une aventure! Ça a son lot de défis, mais chaque heure investie en vaut le coup. C'est une expérience de vie qui fait grandir. J'ai eu le plaisir de rencontrer d'autres jeunes professionnels qui, comme moi, voulaient donner au suivant. Des jeunes de plusieurs milieux (et beaucoup d'avocats!) qui avaient la conviction qu'ensemble on pouvait faire une différence.

Notre mission : sensibiliser les jeunes professionnels à l'insécurité alimentaire à Montréal. Parce que nous, les jeunes professionnels, on est chanceux et il faut le réaliser. Nous en sommes maintenant à notre 3<sup>e</sup> année d'activités et le comité continue de grandir et de se structurer. Grâce à nos efforts, nous avons amassé à ce jour plus de 1 500 000 \$ en valeur de denrées pour des familles dans le besoin à Montréal. Nous sommes fiers de notre accomplissement.

Le mois de septembre est marqué à chaque année par notre plus grande soirée de financement : « La Soirée sans faim »<sup>3</sup>. Elle aura lieu aux entrepôts Dominion, le 12 septembre 2019, dès 18h, et prendra la forme d'un événement à bar ouvert où des tapas seront servies. Cette soirée réunira plus de 400 jeunes professionnels.

Chaque dollar amassé nous permettra de redonner 15 \$ en denrées. C'est énorme! Nous aurons la chance d'avoir plusieurs grands chefs montréalais, donateurs et fournisseurs qui veulent aussi faire une différence et qui nous font confiance. La soirée est une excellente façon de réseauter pour une belle cause. C'est ça aussi être une jeune professionnelle: être engagée.

Quand on devient une jeune professionnelle, une opportunité sociale en or se crée : utiliser son réseau professionnel afin de véhiculer des messages percutants. Idéalement, ces derniers deviennent des actions concrètes, puis des liens sociaux, pour ultimement permettre d'aider des gens qui sont dans le besoin. Le « je » devient alors le « nous », et ça fait du bien!

Mettons quelque chose au clair : à Montréal, on ne manque pas de comités de jeunes professionnels. On peut se permettre de choisir. Il y en a pour tous les goûts. Par contre, quand on décide de s'impliquer dans un comité, une réflexion s'impose. Il est primordial d'être conscient de l'ampleur de l'implication envisagée et d'être prêt à solliciter son réseau pour obtenir de l'aide.

Par ailleurs, il existe des milliers de raisons pour lesquelles on choisit une cause plutôt qu'une autre. Selon moi, il n'existe pas de raison parfaite ou préférable pour s'impliquer. Celle-ci peut être pour agrémenter son curriculum vitae, pour acquérir de l'expérience de vie, pour concrétiser une idée, par influence de notre entourage, etc. Peu importe la raison, ce qui prime, c'est que des gens dans le besoin bénéficieront d'une aide capitale. Et ça, c'est le Saint-Graal de l'implication sociale.

Pour ma part, il y a quatre ans, j'ai choisi de m'impliquer auprès de Moisson Montréal. Je dis cela avec beaucoup d'humilité, parce que j'ai déjà été à la place des personnes que j'aide aujourd'hui, ce qui demeure d'ailleurs extrêmement motivant.

**Peu importe la cause que tu choisis, fonce.  
N'oublie pas, quelque part, il y aura un sourire  
qui sera créé par tes actions.**

Pour soit faire un don en ligne ou vous procurer les billets de l'événement, voici le lien : <https://www.jedonneenligne.org/moissonmontreal/?FrmGroupUID=all>

- 1 Moisson Montréal, en ligne : <https://www.moissonmontreal.org/> (page consultée le 13 juin 2019).
- 2 Moisson Montréal, Les Jeunes Alliés de Moisson Montréal, en ligne : <https://www.moissonmontreal.org/les-jeunes-allies/> (page consultée le 13 juin 2019).
- 3 <https://www.facebook.com/JAMoissonMTL/>



{Gloria Sanchez

# MONTRÉAL

## LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ



Lorsque l'on pense à Montréal, cette ville que l'on aime et qui nous fait vibrer, il est impossible de passer sous silence la grande diversité des individus qui la façonnent. Cette diversité permet un transfert de connaissances, d'histoires et favorise une ouverture sur le monde. Ainsi, Montréal représente bien cet art de vivre en symbiose avec les cultures.

Dans une ère où l'affirmation de soi et la différence est mise de l'avant, il est important que tout un chacun se sente valorisé et inclus, autant dans la vie personnelle que professionnelle. Pensons simplement au Jeune Barreau de Montréal (JBM), qui, à travers les années, se diversifie, représentant ainsi des juristes de tous les horizons. Ces juristes apportent une richesse à la communauté juridique notamment grâce à la compréhension d'une multitude de réalités propres à leur culture respective. D'ailleurs, il est toujours intéressant de se pencher sur les projets de membres du JBM qui cherchent à faire rayonner leur culture et leur ville. En ce sens, M<sup>e</sup> Mona-Lisa Prosper, M<sup>e</sup> Franck Marvel Ngandui, Ana Guta, Julia Lévy-Ndejuru et

Mendy Cardichon, tous de fiers Montréalais, ont décidé d'unir leurs forces pour pallier au manque de diversité dans le monde des médias numériques québécois. Ce projet, mieux connu sous le nom de *Qultureal*, se veut un espace d'information et de partage sous la forme d'un blogue et d'une baladodiffusion.

Vous me demanderez : pourquoi est-il pertinent en 2019, à Montréal, de parler de diversité? N'est-ce pas un concept acquis de tous? À cette question, les fondatrices et fondateurs de *Qultureal* vous répondront que non. Difficile de trouver des plateformes médiatiques se concentrant sur la diversité culturelle montréalaise, où tous et toutes sont représentés et où une réelle illustration positive de l'intégration des diverses communautés du Québec est faite. D'ailleurs, qui dit Montréal dit bilinguisme! Il s'agira donc d'une plateforme offrant un contenu autant francophone qu'anglophone, rendant ainsi les sujets abordés accessibles à un plus grand nombre d'individus. *Qultureal*, c'est également l'idée de mettre de l'avant les accomplissements des Montréalaises et Montréalais en y conjuguant les apports de leurs origines à leurs réalisations. Le désir de ce projet : mettre fin aux idées préconçues et ouvrir le dialogue en représentant la culture montréalaise dans son ensemble, et ce, en abordant des sujets qui peuvent parfois être mis de côté par les médias dits traditionnels.

La question de l'identité sera donc le fil conducteur de la première mouture de *Qultureal*, qui abordera celle-ci sous toutes les facettes possibles et imaginables. Il sera fait mention de l'identité culturelle, certes, mais également de l'identité sociale, deux concepts qui sont intrinsèquement liés. Des sujets passionnants et parfois méconnus seront donc abordés, comme la question de l'identité et de l'adoption, mais également la représentation de la culture à travers l'art. D'ailleurs, les membres fondateurs de *Qultureal* proviennent de sphères professionnelles très variées, que ce soit du monde juridique, des communications, des affaires, des finances, de la

nutrition et de l'ingénierie. Cette multidisciplinarité favorisera ainsi une couverture globale des enjeux abordés. Et surtout, n'ayez crainte! Les avides lecteurs de l'ExtraJudiciaire y trouveront également leur compte puisque les membres fondateurs ont très à cœur une représentation juste et précise des enjeux sociétaux.

Enfin, la présentation de *Qultureal* ne serait pas complète sans une description des origines de ses membres fondateurs :

**Mona-Lisa Prosper** : Bouchervilleoise par adresse, Montréalaise de cœur, d'origine haïtienne;

**Franck Marvel Ngandui** : Néo-Montréalais et ex-Trifluvien d'origine camerounaise;

**Camelia Ana Guta** : Lachinoise et ex-Lavalloise d'origine roumaine;

**Julia Levy-Ndejuru** : Verdunoise, d'origine juive égyptienne et rwandaise;

**Mendy Cardichon** : Lachinois et ex-Lavallois, d'origine haïtienne.

En vous souhaitant une bonne lecture et écoute, mais surtout une meilleure compréhension de ce qui fait de Montréal, cet endroit unique et précieux où la diversité est à l'honneur.



{Élisabeth  
Ménard-Laberge

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2019

## AOÛT 2019

22 **6@8 ESTIVAL**  
LIEU : à venir  
HEURE : dès 18 h

## SEPTEMBRE 2019

4 **PRIX PARIS-MONTRÉAL  
INTERNATIONAL DEBATE CHAMPIONSHIP**  
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal  
100, rue Notre-Dame Est  
HEURE : 17 h

4 **COCKTAIL DE LA RENTRÉE**  
LIEU : à venir  
HEURE : dès 19 h

18 **DÎNER-CONFÉRENCE**  
Titre à venir  
CONFÉRENCIER : à venir  
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal  
100, rue Notre-Dame Est  
HEURE : 12 h 15

## OCTOBRE 2019

3 **COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE**  
LIEU : Musée Pointe-à-Callière  
HEURE : dès 18 h

9 **DÎNER-CONFÉRENCE**  
Titre à venir  
CONFÉRENCIER : à venir  
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal  
100, rue Notre-Dame Est  
HEURE : 12 h 15

23 **DÎNER-CONFÉRENCE**  
Titre à venir  
CONFÉRENCIER : à venir  
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal  
100, rue Notre-Dame Est  
HEURE : 12 h 15

26-27 **33° CLINIQUE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE  
EN COLLABORATION AVEC LE BARREAU DU QUÉBEC  
ET LE CAJ**  
HEURE : 9 h à 17 h  
*Nous sommes à la recherche de bénévoles !*

À L'AFFICHE

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS À VENIR, CONSULTER LE [WWW.AJBM.QC.CA](http://WWW.AJBM.QC.CA)

# 10% DE RABAIS<sup>†</sup>

## Exclusif aux membres du Jeune Barreau de Montréal

Meilleur  
prix  
garanti<sup>‡</sup>

Réservez une consultation gratuite au  
1-866-971-1515 ou à [lasikmd.com/jbm](http://lasikmd.com/jbm)

**LASIK MD**  
VISION



<sup>†</sup> L'offre s'applique uniquement à une intervention LASIK personnalisée pratiquée sur les deux yeux. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle ni à aucun autre rabais, tarif d'entreprise ou plan de financement avec paiements différés sans intérêt. Non applicable à une intervention antérieure. L'offre peut changer sans préavis. Une preuve d'adhésion, d'embauche ou d'emploi est requise.

<sup>‡</sup> Des conditions s'appliquent; visitez [lasikmd.com/mpg](http://lasikmd.com/mpg).